

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
séance du 28 mai 2009

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard de
la révision simplifiée n°1 du PLU de
Lagnieu

Sont présents 11 membres, convoqués le 19 mai 2009.

Sont excusés :
Messieurs BOUCHON – BERTHOLET – HUMBERT et GREFFET

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de LAGNIEU dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU. Elle précise que cette procédure concerne trois révisions simplifiées qui ont été regroupées. Elle précise que ces révisions simplifiées ont été prescrites le 25 février 2009 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier, le 23 avril 2009.

Contenu de la révision simplifiée n°1 de PLU

Extension de la zone constructible « Le Malessard » en vue d'accueillir une opération de 5 à 6 logements individuels en accession sociale à la propriété.

La Présidente précise que pour garantir la destination cette zone 1Au, elle sera indiquée « as » pour accession sociale et qu'un emplacement réservé au titre de l'article L123-2b est déterminé. En outre, une orientation d'aménagement précise l'accès et la typologie des constructions à réaliser.

La Présidente observe que ce projet de révision simplifiée :

- ne touche pas à l'économie générale du PLU
- que ce projet répond à l'un des principaux objectifs du SCOT en matière de mixité de l'offre d'habitat et de création de logements sociaux

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de révision simplifiée n°1 du PLU de la commune de LAGNIEU, approuvé le 22 janvier 2007.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
séance du 28 mai 2009

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard de
la révision simplifiée n°2 du PLU de
Lagnieu

Sont présents 11 membres, convoqués le 19 mai 2009.

Sont excusés :
Messieurs BOUCHON – BERTHOLET – HUMBERT et GREFFET

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de LAGNIEU dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU. Elle précise que cette procédure concerne trois révisions simplifiées qui ont été regroupées. Elle précise que ces révisions simplifiées ont été prescrites le 25 février 2009 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier, le 23 avril 2009.

Contenu de la révision simplifiée n°2 de PLU

Rectification d'une erreur matérielle qui n'a pas été détectée lors de l'enquête publique. Elle concerne 6 parcelles qui ont été classées en zone N et qui auraient dû être classées en UD. Ces parcelles servent de voies d'accès aux propriétés situées le long de la zone N.

La Présidente précise que ces changements portent simplement sur le document graphique et conduisent à déclasser 2156 m² de N en UD.

La Présidente observe que :

- Les parcelles concernées ne sont pas dans le périmètre de la ZNIEFF et servent déjà de support de voies d'accès aux propriétés
- Ne touche pas à l'économie générale du PLU

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de révision simplifiée n°2 du PLU de la commune de LAGNIEU, approuvé le 22 janvier 2007.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
séance du 28 mai 2009

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard de
la révision simplifiée n°3 du PLU de
Lagnieu

Sont présents 11 membres, convoqués le 19 mai 2009.

Sont excusés :
Messieurs BOUCHON – BERTHOLET – HUMBERT et GREFFET

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de LAGNIEU dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU. Elle précise que cette procédure concerne trois révisions simplifiées qui ont été regroupées. Elle précise que ces révisions simplifiées ont été prescrites le 25 février 2009 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier, le 23 avril 2009.

Contenu de la révision simplifiée n°3 de PLU

La présente extension de la zone constructible, Élargir modérément une zone UDa de 3200 m² au lieu dit « Au bas Dardy » dans le hameau de Proullieu afin de remplir une dent creuse parallèlement à la création d'un emplacement réservé permettant la création d'un maillage piéton qui rejoint le chemin de halage le long du Rhône.

La Présidente observe que :

- Cette extension est limitée à l'enveloppe bâtie existante et à la réalisation de deux habitations maximum
- Elle permet le remplissage d'une dent creuse qui ne conduit pas à la création d'un nouveau hameau
- Elle permet le maillage de la zone par un cheminement doux et qui rejoint le chemin de halage.
- Par conséquent ne touche pas à l'économie générale du PLU

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de révision simplifiée n°3 du PLU de la commune de LAGNIEU, approuvé le 22 janvier 2007.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**